

## ESTRALAB : CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS (version Sept 2021)

### 1 Domaine d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV »), régissent les relations contractuelles (ci-après dénommées « le Contrat ») entre EstraLab et ses clients ci-après dénommés « le Client », ensemble dénommés « les Parties », et concernant la fourniture de prestations de services de caractérisations et d'essais ainsi que de conseil (ci-après « les Prestations »).

Le passage d'une commande ou la signature d'un contrat par un client vaut acceptation par ce client des présentes CGV et renonciation à se prévaloir des dispositions de ses Conditions Générales d'Achat ou de toute autre disposition contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les présentes CGV, et ce quelque soit le moment auquel ces derniers auront été portés à la connaissance de EstraLab.

Toute dérogation aux présentes CGV devra figurer obligatoirement dans le Devis (ci-après défini) ou faire l'objet d'un écrit signé par une personne dûment habilitée à représenter EstraLab. A défaut, toute disposition proposée par le Client, à quelque moment que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui dérogerait aux présentes CGV seront rejetées et considérées comme nulles et non-avenues. (Cf. art.2.2 ci-après)

### 2 Commandes

Toutes Prestations sollicitées ou toute commande donne lieu à l'émission d'une offre par EstraLab (ci-après dénommée « le Devis » ou « l'Offre ») sur support papier ou électronique faisant renvoi aux présentes CGV mises à disposition sur le site internet [www.estrалab.com](http://www.estrалab.com). Le Devis, accepté par le Client par retour papier ou électronique signé ou par simple mail d'acceptation, comportant acceptation des présentes CGV, vaut passation de commande. Le Devis mentionne sa durée de validité.

Le Devis complète ou peut modifier les présentes CGV et constitue à ce titre des conditions particulières applicables au Contrat.

L'exécution des Prestations ne pourra débuter, après réception par EstraLab du Devis accepté, que sous réserve de la réception par EstraLab du ou des échantillon(s) devant être étudié(s) et de l'ensemble des informations nécessaires identifiées

dans le Devis. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès d'EstraLab.

Le Client autorise expressément EstraLab, pour quelque cause que ce soit, à sous-traiter des parties de l'exécution de la commande à toute personne de son choix, sous réserve que cette sous traitance soit partielle.

Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes. Chaque offre d'EstraLab acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute prestation additionnelle demandée par le Client sur des échantillons ou information reçus par EstraLab donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis et sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

Toute annulation ou report de commande donnera lieu à remboursement des frais engagés par EstraLab dans le cadre de sa préparation et notamment des frais d'achats de consommables, locations de matériels, réservations diverses, ou de tout autre frais perdu du fait de cette annulation ou de ce report. En cas d'annulation de commande, un dédommagement forfaitaire supplémentaire de 20% du montant de la commande sera dû à EstraLab. Toute commande sans fourniture des échantillons ou informations complètes après relance papier ou électronique auprès de l'émetteur de la commande et un délai d'attente de 1 mois sera considérée comme annulée par le Client sans besoin d'autre formalité.

### 3 Prix et conditions de paiement

Les Prestations sont réalisées au tarif en vigueur au jour du Devis. Les prix sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour des conditions normales d'exécution de la fourniture ou de la prestation.

EstraLab se réserve la possibilité d'appliquer une majoration des prix indiqués dans le Devis dans l'hypothèse où des propriétés particulières des échantillons, inconnues au moment de l'établissement du Devis, généreraient des coûts supplémentaires pour l'exécution de la Prestation.

Les majorations de prix seront accompagnées d'une justification détaillée de leur origine, dès que EstraLab en donnera connaissance au client.

Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Sauf dispositions contraires mentionnées dans nos Devis, confirmations de commandes ou factures, le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours à compter de la date de facturation, par chèque, virement, traite, billet à ordre, lettre de change relevé ou prélèvement bancaire, à l'adresse de paiement mentionnée sur la facture. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable d'EstraLab.

En cas de paiement par prélèvement bancaire, le Client s'engage à remettre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à EstraLab. Aucun escompte n'est accordé pour un paiement intervenant à une date antérieure à celle résultant des présentes CGV. Le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par EstraLab.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues, EstraLab sera en droit de réclamer, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, une pénalité de retard calculée par application d'un taux d'intérêt égal à 1% (un pour cent) par mois du montant dû, sans qu'il puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (quarante euros), sans préjudice du droit pour EstraLab de suspendre toutes les commandes en cours, et de solliciter le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement, amiable ou contentieux, des sommes dues, supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement susvisée.

Toute contestation d'une facture par le Client devra être notifiée à EstraLab par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de facturation.

Le Client ne pourra procéder à aucune compensation entre les sommes dues à EstraLab au titre des Prestations et les sommes qui lui seraient dues par EstraLab à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de EstraLab.

Toute réédition à la demande du Client d'une facture ou d'un rapport pourra donner lieu à une facturation de 15 € (quinze euros) par document.

EstraLab pourra conditionner la validité de l'offre au paiement d'un acompte au jour de l'acceptation du Devis pouvant aller jusqu'à 100% (cent pour cent) du prix de la Prestation.

## 4 Hygiène, Sécurité et Environnement

Les échantillons fournis par le Client doivent être dans un état qui permette leur mise en œuvre sans difficulté pour caractérisations et essais.

Le Client doit s'assurer, et garantir, qu'aucun échantillon ne représente un danger, y compris sur son lieu de prélèvement, pendant le transport ou autre, pour les établissements d'EstraLab, ses matériels, son personnel et/ou ses représentants, sauf à ce que ce danger ait été dûment décrit et accepté par EstraLab dans le cadre de la demande de prix et du Devis. L'envoi de matériaux amiantés est interdit.

EstraLab pourra procéder à un examen préalable des échantillons pour en vérifier l'état avant de réaliser les analyses. S'il ressort de cet examen préliminaire que la réalisation des analyses n'est possible qu'à des conditions différentes de celles initialement envisagées dans le Devis, EstraLab pourra résilier de plein droit le Contrat et exiger le paiement des Prestations déjà effectuées.

Le client devra s'assurer de la conformité de l'échantillon avec les lois et réglementations en vigueur concernant notamment leur marquage et les déchets dangereux, et s'engage à communiquer systématiquement à EstraLab, par écrit avant la remise de l'échantillon ou l'opération de prélèvement, toutes informations utiles concernant notamment la sûreté et la sécurité des échantillons, leur transport et leur élimination, en ce compris toute caractéristique connue et/ou suspectée de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et à informer EstraLab sur les risques que les échantillons pourraient présenter pour les locaux, matériels, personnels de EstraLab, y compris sur le site de prélèvement, pendant le transport ou dans le laboratoire, en adoptant notamment un étiquetage approprié.

Le client supportera tous les coûts liés à l'élimination des déchets dangereux résultant de

l'échantillon, qu'ils aient été ou non décrits comme tels par le Client.

## 5 Droits de propriété sur les échantillons

Le Client reste propriétaire des échantillons. Le Client autorise EstraLab à utiliser gratuitement les échantillons à des fins d'essais, et précise dans sa commande (acceptation du Devis) si, après analyse, l'échantillon doit être restitué, détruit ou stocké (ainsi que la durée de ce stockage), le Client supportant intégralement la charge financière du choix opéré.

EstraLab ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de détérioration de l'échantillon confié pour analyse.

Pour tout retour d'échantillon par EstraLab, les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont à la charge du Client. Les échantillons voyagent aux risques et périls du Client, la responsabilité de EstraLab ne pouvant être engagée à quelque titre que ce soit en cas de détérioration ou de perte lors du transport.

A défaut de précision du Client sur le devenir de l'échantillon après analyse, l'échantillon ou son reliquat est conservé par EstraLab, sauf pour les matériaux très évolutifs, pendant une durée de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du rapport par le Client.

A l'issue de cette durée, l'échantillon ou son reliquat peut être détruit par EstraLab, sans avertissement préalable, le Client supportant intégralement les frais découlant de cette destruction, y compris dans l'hypothèse où une modification du cadre réglementaire (sur les déchets dangereux par exemple) engendrerait des frais supplémentaires de destruction.

## 6 Délais et modes de livraison et d'exécution

Les délais précisés dans les Devis ou accusés de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement d'EstraLab.

Les rapports sont adressés sur support électronique sous format PDF, à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans le Devis accepté.

Le Client reconnaît que les rapports transmis par voie électronique seront admis comme exemplaire original devant les Tribunaux et feront la preuve des données qu'ils contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre le Client et EstraLab, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un rapport d'analyse qui serait établi sur support papier.

En cas de sous-traitance, les rapports originaux du sous-traitant justifiant de l'émission de résultats seront transmis uniquement sur demande du Client. EstraLab fournit des conseils, renseignements et informations concernant l'objet de la prestation de caractérisation et essai.

## 7 Réserve de propriété, Garanties et Responsabilités

Le droit d'utilisation de nos rapports est subordonné au paiement intégral de leur prix.

Le client disposera d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du rapport pour formuler une objection aux résultats.

Si le Client sollicite qu'un essai soit refait, il en supportera le coût, dans le cadre d'une nouvelle commande, sauf dans le cas où les résultats s'avèreraient matériellement différents du premier essai. Un second essai ne sera possible que si EstraLab dispose de l'échantillon d'origine en quantité suffisante au moment de la réception de l'objection du client et si les délais de conservation sont compatibles avec ladite analyse.

EstraLab n'est soumise à aucune obligation de conseil concernant l'interprétation des résultats et leurs conséquences éventuelles. L'interprétation et l'exploitation des résultats fournis incombent exclusivement au client qui met seul en oeuvre, sous sa responsabilité exclusive, les mesures qu'il juge adéquates.

Le Client garantit EstraLab contre toutes les conséquences, de quelque nature que ce soit, d'une diffusion du rapport d'analyse, notamment dans l'hypothèse où elle porterait préjudice à un tiers ou à EstraLab, et couvrira EstraLab de tous dommages et intérêts qui lui seraient dus en réparation du préjudice subi ou que EstraLab serait contrainte de verser à un tiers, en réparation du préjudice consécutif à cette diffusion.

Pour la réalisation des Prestations, EstraLab est tenue à une obligation de moyen. EstraLab demeure

libre de déterminer seule les méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à la réalisation des Prestations, sous réserve de l'acceptation par le Client en cas de changement par rapport à l'offre contractualisée.

Chaque rapport se rapporte exclusivement à l'échantillon utilisé par EstraLab ou aux données mises à disposition d'EstraLab.

Le client est responsable du bon acheminement des échantillons envoyés à EstraLab. EstraLab n'acceptera pas de responsabilité pour perte ou pour dommages qui pourraient survenir lors du transport.

Le Client garantit intégralement EstraLab contre toute réclamation de tiers lié au Client ou à sa commande de quelque façon que ce soit, à quelque titre que ce soit, pour quelque cause que ce soit, et s'engage à dédommager intégralement EstraLab pour tous dommages et intérêts que EstraLab serait contrainte de verser à un tiers.

## 8 Limitation de responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité d'EstraLab que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelle de ses obligations dans le cadre de l'exécution du Contrat, et seulement s'il a adressé à EstraLab sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) mois à compter de la découverte du préjudice. Le Client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre de EstraLab et fait son affaire d'une renonciation équivalente de ses assureurs.

Dans tous les cas, dans l'hypothèse où la responsabilité de EstraLab viendrait à être retenue, quelque soit la nature du dommage, le montant des réparations mises à sa charge, de quelque nature que ce soit, toutes sommes confondues, ne pourra en aucun cas excéder le plus faible montant entre :

- (i) le préjudice direct et immédiat causé par une violation fautive et intentionnelle des obligations de EstraLab dans le cadre de l'exécution du Contrat et
- (ii) deux fois le montant hors taxes facturé par EstraLab au Client au titre du Contrat concerné, limité à 8000 (huit mille) euros.

EstraLab ne pourra jamais être tenue à la réparation d'un préjudice indirect subi par le Client et/ou un tiers, tel que, et de façon non exhaustive, une perte de chiffre d'affaires, un manque à gagner, la perte de valeur d'un fonds de commerce, la perte d'une opportunité commerciale.

## 9 Force Majeure

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté d'EstraLab, rendant impossible l'exécution de ses obligations, et notamment tout événement retenu par la Jurisprudence française comme cas de force majeure, la prestation sera automatiquement suspendue, une telle suspension ne pouvant en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution ou retard de l'exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts.

## 10 Confidentialité

EstraLab s'engage à traiter de manière confidentielle le rapport produit et s'interdit d'en faire usage ou de le communiquer à quelque tiers que ce soit, pour quelque cause que ce soit, sauf pour prouver l'exécution de la prestation et notamment en obtenir le paiement, ou sur demande d'une autorité administrative compétente ou en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée.

EstraLab s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de sa prestation, et identifiées comme confidentielles par le Client.

Le Client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres dont il serait amené à avoir connaissance sur EstraLab dans le cadre de l'exécution de la prestation.

## 11 Loi applicable - Litiges

La loi applicable est la loi Française. Tout différend pouvant survenir du fait de la validité, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la cessation du contrat sera soumis à la compétence du tribunal de commerce de Versailles (78), y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité des défendeurs